

**Bulletin de don à renvoyer à :**

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/55461](http://www.fondation-patrimoine.org/55461)

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration et à la remise en valeur de la stèle du Souvenir Cathare à Montségur (09300) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Stèle de Montségur (09) »**

**Mon don est de ..... Euros, et je bénéficie d'une réduction d'impôt** (la Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
- **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

**Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

**de l'Impôt sur le Revenu** **OU**  **de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune** **OU**  **de l'Impôt sur les Sociétés**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations figurant sur le chèque (nom et adresse de l'émetteur).**

NOM ou SOCIETE : ..... Adresse : .....  
..... CP Ville : .....

*Le bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.*



En Ariège, aux abords immédiats du célèbre château de Montségur, une stèle rappelle sur ce site historique ce que retient du Catharisme la mémoire collective dans les Pays d'Oc. Ce monument fut érigé en 1960 grâce à la détermination de quelques passionnés regroupés au sein de la Société du Souvenir et des Etudes Cathares, dont Déodat Roché, philosophe et homme de droit, Fernand Costes, artisan qui œuvra pour la sauvegarde du château sous l'autorité de Stym-Popper, architecte et archéologue à l'autorité scientifique reconnue et réputée, ainsi que Prosper Estieu, animateur de l'Institut d'Etudes Occitanes. Simple pierre taillée sur un socle maçonné, elle s'élève là où le chemin devient rocailleux pour gravir le « Pog » et atteindre le château. Son dessin, le message et les symboles qui y figurent, son implantation sur l'épaule de la montagne ont contribué à ce que cette stèle appartienne à l'histoire du lieu et à son identité : Montségur l'a adoptée comme sienne.

Le programme ambitieux « Montségur 2020 » mis en œuvre par la municipalité et conduit par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes prévoit la consolidation et l'amélioration de l'accès au château depuis le parking. La première partie de cet aménagement concerne le tronçon du chemin atteignant la Stèle. Ces travaux consistent en la réalisation d'un empierrement destiné à contraindre les ruissellements hors de l'assiette du chemin, et à l'établissement de marches apparentées à des « pas d'âne » pour la partie la plus abrupte de la pente. C'est justement à l'aplomb de la parcelle portant la stèle que se terminent ces emmarchements de faible hauteur et de grand giron. Dans leur prolongement, la terrasse sur laquelle s'élève ce monument nécessite d'être confortée dans une logique de restauration patrimoniale mais aussi d'intégration paysagère réussie entre le traitement du cheminement principal et le renforcement de la partie amont de sa plateforme.

Devant le coût conséquent mais indispensable de ce projet associatif de réhabilitation et de mise en valeur de la Stèle du Souvenir Cathare, vous pouvez apporter votre soutien grâce à cette souscription.